

Gestion en flux des droits de réservations

—

Trame harmonisée du bilan 2024

—

Notice d'utilisation du fichier de calcul automatique

Table des matières

Organisation du fichier	2
Propos généraux	2
Onglets du fichier « Outil_Bilan_GEF_Bailleur »	3
Mode d'emploi	4
Fichier plat (input).....	10
Règles de remplissage.....	10
Règles de gestion	10
Données agrégées (output).....	12
Indicateurs calculés automatiquement	12
Règles de diffusion	13
Annexes.....	14
Annexe 1 : Champ des attributions réglementées.....	14
Annexe 2 : Synthèse des actions des OLS attendues selon les onglets.....	15
Annexe 3 : Fichier de métadonnées	17
Annexe 4 : Synthèse des règles de diffusion selon le type d'acteur	19

Organisation du fichier

Propos généraux

Le fichier « Outil_Bilan_24_GEF_Bailleur » a vocation à être la trame commune de communication pour les organismes de logement social (OLS) vers leurs réservataires afin de satisfaire à l'obligation réglementaire de bilan de la gestion en flux des droits de réservation.

Pour rappel, le décret du 20 février 2020 prévoit qu'au 28 février de chaque année, les réservataires sont informés :

- Du nombre prévisionnel de logements qui devraient être soustraits du flux au titre des mutations internes, des relogements au titre des opérations financées par l'ANRU, des ORCOD, des opérations de lutte contre l'habitat indigne ou des ventes ;
- Du bilan des attributions réalisées au titre des relogements mentionnés ci-dessus par catégorie d'opération ;
- Du bilan des logements proposés et attribués l'année précédente :
 - o Par typologie
 - o Par type de financement
 - o Par localisation (hors et en quartier politique de la ville)
 - o Par commune
 - o Par période de construction

Chaque réservataire a vocation à recevoir les éléments le concernant, à savoir : les attributions soustraites du flux et les attributions réalisées dans le flux par ses propres désignations.

Le bilan des attributions est transmis au président de l'EPCI¹ ou de l'EPT concerné (ou au maire de Paris) pour être soumis à la conférence (intercommunale) du logement avant le 31 mars de l'année, dans les territoires concernés par l'application de la loi relative à l'Égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017.

En outre, en Ile-de-France, la convention-type établie par l'État pour ses contingents (mal-logés et fonctionnaires) prévoit également des informations complémentaires sur les caractéristiques des logements :

- Le critère PMR
- Le niveau de loyer

Enfin, les modalités de décompte du flux prévues en Île-de-France nécessitent de pouvoir assurer un suivi des différentes étapes de la chaîne des attributions et non uniquement des étapes prévues dans le décret, à savoir :

¹ Dans le présent document, le terme « EPCI » fait aussi référence aux EPT. Ainsi, en petite couronne, l'intercommunalité concerné par ce bilan sont les EPT et non la Métropole du Grand Paris.

- L'orientation
- Le refus du logement de la part du réservataire
- Le refus de la CALEOL
- L'attribution en CALEOL
- Le refus du candidat après la CALEOL
- La signature du bail

Cette trame a ainsi vocation, au regard du cadre réglementaire et des spécificités de l'application de la gestion en flux à l'Île-de-France, à assurer une diffusion harmonisée des bilans pour les près de 4 000 conventions de gestion en flux signées en Île-de-France, aux différentes échelles territoriales. Les bilans produits par un système d'information convenu entre réservataire et bailleur ou de manière partenariale en conférence intercommunale du logement se substituent à cette trame (Action Logement Services, territoire parisien, etc.).

Ce fichier doit contenir exclusivement les logements entrant dans le champ des attributions réglementées, qui se définit au regard du financement du logement, du type d'organisme et de la présence ou non du conventionnement (voir détail en annexe 1). En résumé, les logements concernés doivent répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- ils doivent avoir bénéficié, pour leur construction, leur acquisition ou leur amélioration, du concours financier de l'État OU être conventionnés à l'APL (ET être conventionnés à l'APL pour les SEM) ;
- leur propriétaire ou leur gestionnaire doit être un bailleur HLM (ou SEM dans les conditions ci-dessus), sauf pour les logements financés en ILM qui entrent tous dans le champ, quel que soit leur propriétaire.

Le fichier doit permettre aux bailleurs de renseigner des indicateurs uniquement grâce à un « fichier plat » (*input*), à partir duquel s'effectuent les calculs nécessaires au bilan (*output*). Tous ces éléments sont précisés dans la présente notice.

Onglets du fichier « Outil Bilan GEF Bailleur »

L'OLS complétera l'onglet « Fichier_plat_bailleur » (*input*) dont les données seront automatiquement traitées pour donner à voir de manière synthétique les différents indicateurs de la gestion en flux aux réservataires (*output*). L'OLS renseignera les tours de commercialisation, à savoir l'orientation d'un logement à un réservataire, et cette information sera automatiquement synthétisée par catégorie, par réservataire et par strate territoriale.

Ce fichier est constitué des onglets suivants :

- un onglet pour déposer les données formatées par l'OLS (*input*)
 - Fichier_plat_Bailleur
- un onglet pour vérifier que les données transmises par l'OLS répondent bien aux spécifications attendues
 - Verification_fichier_plat

- des onglets pour présenter les indicateurs souhaités (*output*) :
 - Bilan_Synthèse
 - Bilan_Flux_CT_Region
 - Bilan_Hors_Flux
 - Bilan_Flux_CT_Departement
 - Bilan_Flux
 - Bilan_Flux_CT_EPCI
 - Bilan_Flux_Etat_25%
 - Bilan_Flux_CT_Commune
 - Bilan_Flux_Etat_5%
 - Bilan_Flux_Autres
 - Bilan_Flux_AL
 - Bilan_Flux_OLS

A noter : les onglets « Etat_25% » et suivants correspondent à chaque fois à un réservataire. Ainsi, par exemple, l'onglet « EPCI » correspond aux données de l'EPCI en tant que réservataire, non à l'ensemble des mouvements à l'échelle du territoire de l'EPCI.

- un onglet pour recenser les droits uniques détenus/consommés/acquis durant l'année en fonction des modalités convenues dans la convention de réservation
 - Bilan_Flux_Droits_uniques
- des onglets contenant une notice d'utilisation de la trame, un dictionnaire des variables utilisées et dictionnaire des indicateurs calculés :
 - Mode_emploi_outil
 - Dico_variables_fichier_plat
 - Dico_indicateurs
- Des onglets permettant d'effectuer les calculs automatiques

En annexe (annexe 2), vous trouverez une synthèse des actions attendues des OLS selon les onglets.

Le fichier est en format *xlsm* (présence d'une macro d'actualisation des tableaux croisés dynamiques) et il est conseillé d'utiliser Excel 2016 ou supérieur.

Un fichier doit être utilisé par département, car il est limité à 10 000 lignes.

Mode d'emploi

Pour transmettre les bilans au travers de ce fichier, l'OLS doit effectuer les actions suivantes :

1. Intégrer les données formatées des logements connaissant des mouvements dans le processus d'attribution de l'année du bilan (voir détail dans partie « Règles de gestion ») dans l'onglet « Fichier_plat_Bailleur ».

Si une donnée n'est pas connue, alors ne pas renseigner cette variable (cellule vide).

Vigilance : L'OLS doit respecter scrupuleusement les informations de l'onglet « Dico_variables_fichier_plat » (métadonnées du fichier à trouver ci-après), et tout particulièrement les types de données (texte ou numérique) afin que le traitement des

indicateurs (*output*) puisse s'effectuer. Ainsi, seules les modalités proposées dans le tableau de métadonnées doivent être utilisées.

Par ailleurs, une fois les données mises dans l'onglet « Fichier_plat_bailleur », les données ne doivent plus être modifiées (ex: suppression de lignes). L'OLS devra donc veiller à finaliser le formatage de ses données issues de son progiciel avant de les intégrer dans la trame.

2. A l'aide de l'onglet « Verification_fichier_plat », l'OLS doit vérifier que les données du fichier d'entrée répondent bien d'aux spécifications attendues et respectent bien certaines règles de gestion.

La démarche ne peut continuer que si tous les indicateurs sont "Ok".

Conseil : si l'un des indicateurs est indiqué « à modifier », il est recommandé de faire la correction sur le fichier source de l'OLS (celui issu du progiciel et puis retraité) puis d'intégrer ces données dans la trame initiale.

3. Dans l'onglet « Bilan_Synthese », l'OLS doit appuyer sur le bouton "Actualisation des données d'entrée" (exécution de la macro de réactualisation des tableaux croisés dynamiques), afin que le fichier puisse traiter les données.

Cette opération de traitement des données prendra quelques minutes.

Si le traitement des données ne s'effectue pas automatiquement en cliquant sur ce bouton, alors l'activation des macros VBA dans le ruban "Développeur²" et le menu "Sécurité des macros" permettra probablement cette actualisation des données.

4. L'OLS devra récupérer les données traitées dans les différents onglets présentant les indicateurs souhaités (*output*) pour les copier-coller³ dans les trames types à communiquer à chacun de ses réservataires selon leur échelle de compétence.

En effet, chaque réservataire (hors État et EPCI/EPT au titre de la présidence des Conférences intercommunales du logement) n'a vocation à recevoir que les informations le concernant, hors cadre conventionnel différent prévu avec le bailleur.

Exemples :

* Pour une commune, il faudra communiquer uniquement les données de la commune en question (échelon géographique) des onglets "Bilan_Synthese", "Bilan_Flux", "Bilan_Hors_Flux", "Bilan_Flux_CT_commune". L'onglet «

² Le ruban « Développeur » est accessible depuis le menu « Fichier / Options / Personnaliser le ruban ». Dans la colonne de droite « Onglets principaux », cocher « Développeur »

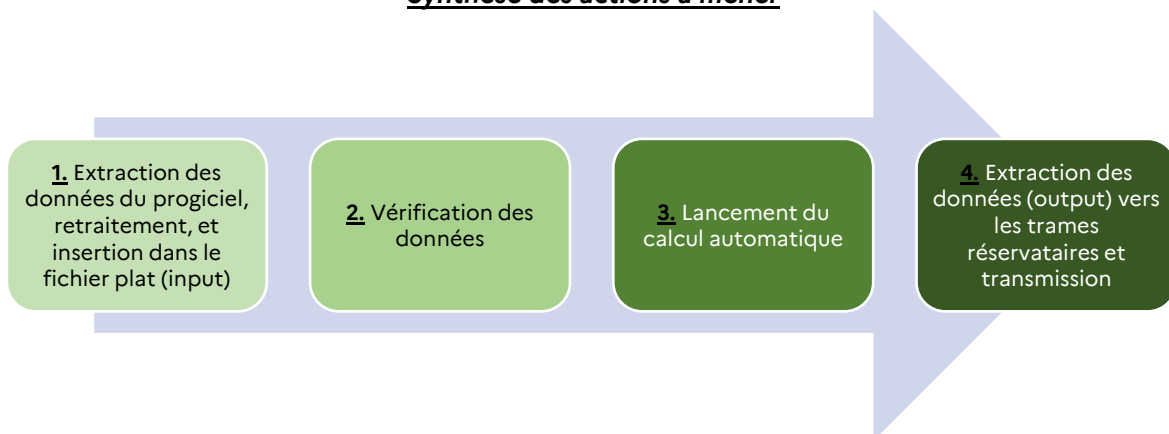
³ Fonctionnalité « Copier-coller des valeurs » pour ne faire apparaître que les valeurs et non les formules

Dico_indicateurs » devra également être transmis, ainsi que celui « Bilan_Flux_Droits_uniques » s'il a été convenu un écoulement des droits uniques avec la commune. Pour ce dernier onglet, l'OLS devra actualiser les informations manuellement.

* Pour l'État, au titre de son co-pilotage des Conférences intercommunales du logement et de réservataire, l'OLS communique l'ensemble des données sur le département de compétence pour les onglets "Bilan_Synthese", "Bilan_Flux", "Bilan_Hors_Flux", "Bilan_Flux_Etat_25%", "Bilan_Flux_Etat_5%", Bilan_Flux_CT_Region, Bilan_Flux_CT_Departement, Bilan_Flux_CT_EPCI, Bilan_Flux_CT_Commune, Bilan_Flux_ALS, Bilan_Flux_Autres, Bilan_Flux_OLS. L'onglet « Dico_indicateurs » sera aussi à communiquer.

* Pour l'EPCI, au titre de son-copilotage des Conférences intercommunales du logement et de réservataire, l'OLS communique l'ensemble des données du territoire de compétence pour les onglets "Bilan_Synthese", "Bilan_Flux", "Bilan_Hors_Flux", "Bilan_Flux_Etat_25%", "Bilan_Flux_Etat_5%", Bilan_Flux_CT_Region, Bilan_Flux_CT_Departement, Bilan_Flux_CT_EPCI, Bilan_Flux_CT_Commune, Bilan_Flux_ALS, Bilan_Flux_Autres, Bilan_Flux_OLS. L'onglet « Dico_indicateurs » sera aussi à communiquer.

Synthèse des actions à mener



Fichier plat (input)

Chaque ligne correspond à un tour de commercialisation, à savoir l'orientation d'un logement à un réservataire. Il ne s'agit donc pas de détailler les tours de désignations/listes de candidats, mais, à chaque fois qu'un logement est orienté à un réservataire lors d'un tour de commercialisation, l'étape la plus aboutie de la chaîne des attributions.

En effet, la gestion en flux des droits de réservation, particulièrement dans un régime de gestion directe des droits de réservations, **nécessite de connaître le nombre de logements n'aboutissant pas à la suite de l'orientation à un réservataire.** Un des objectifs est d'identifier ainsi les axes de progrès pour limiter les taux de chute entre mises à disposition et attributions suivies d'un bail signé.

Règles de remplissage

Afin que le traitement automatique puisse s'effectuer, les variables du fichier rempli par l'OLS devront respecter scrupuleusement les spécifications demandées (ex : RPLS doit être inscrit avec 10 caractères au format « texte ») et de règles de gestion (ex : retrait du flux ne peut avoir lieu dans le neuf).

Le fichier contient 23 variables qui doivent être renseignées en respectant scrupuleusement les spécifications définies dans le tableau des métadonnées de cette trame (voir annexe 3).

Une cellule peut être laissée vide si l'OLS ne dispose pas de l'information. Cependant, il veillera à informer ses réservataires de cet élément.

Pour les « mouvements sur l'année », ou étape du processus d'attribution, la trame ne compte et calcule les indicateurs que lorsque la variable est renseignée « oui ».

Règles de gestion

1/ Le fichier doit contenir les données de l'OLS sur un seul département. Il y a donc à utiliser le fichier départemental correspondant.

2/ Une ligne correspond à un logement engagé dans un processus d'attribution auprès d'un réservataire (tour de commercialisation) ou géré directement par l'OLS. Ainsi, il peut y avoir plusieurs lignes pour le même logement (ex : reprise du logement à un réservataire A et orientation vers un réservataire B) mais pas pour un même logement chez le même réservataire, sauf nouvelle libération dudit logement durant la période du bilan.

Ainsi, un même logement peut avoir plusieurs lignes s'il génère plusieurs tours de commercialisation. Les différents tours de désignation (ou liste de candidats) pour un même tour de commercialisation ne génèrent à l'inverse qu'une seule ligne.

3/ Un logement est inscrit dès lors qu'il a fait l'objet d'un mouvement sur l'année. Les étapes de la chaîne qui se seraient déroulées l'année N-1 ou l'année N+1 ne doivent en revanche pas être renseignées pour le bilan de l'année N (cf. exemple ci-dessous).

Exemple : Un logement est orienté vers un réservataire le 1^{er} décembre 2024, il aboutit à une attribution en CALEOL en janvier 2025, puis un bail est signé en février 2025. Ainsi, dans le bilan 2024, seule l'orientation sera indiquée et, dans le bilan 2025 (cf. avant le 28 février 2026), seules l'attribution CALEOL et l'attribution bail signé seront indiquées.

Bilan 2024

1. Orientation	2. Refus réservataire	3. Echech CALEOL	4. Attribution	5. Refus post-CALEOL	6. Bail signé
oui	non	non	non	non	non

Bilan 2025

1. Orientation	2. Refus réservataire	3. Echech CALEOL	4. Attribution	5. Refus post-CALEOL	6. Bail signé
non	non	non	oui	non	oui

Par ailleurs, les données doivent débiter au 1er janvier 2024 car la date légale de mise en œuvre a été fixée au 24 novembre 2023 et, en Ile-de-France, la mise en œuvre opérationnelle a été fixée au 1er janvier 2024, pour ne pas initier un changement de gestion en fin d'année.

Ainsi, y compris pour les organismes ayant continué à gérer leurs attributions en stock tout ou partie de l'année 2024, il conviendra de renseigner l'ensemble des mouvements pour chaque logement libéré en 2024.

4/ Les orientations annulées (ex : travaux) ne doivent pas être indiquées.

5/ Pour les logements retirés du flux (hors flux), l'information est à indiquer uniquement si un bail a été signé (6. Bail signé : oui).

6/ Pour le retrait du flux (hors flux), des incompatibilités de remplissage sont à noter :

- il ne peut y avoir « oui » que pour un seul motif du « hors flux » (Cf. mutation interne, ANRU, LHI, vente)

Mutation interne	NPNRU/ORCOD-IN	LHI	Vente
non	oui	non	non

- s'il y a un « hors flux », alors le « Réservataire désignataire » ne peut être que l'OLS

Réservataire désignataire	Mutation interne	NPNRU/ORCOD-IN	LHI	Vente
OLS	oui	non	non	non

- s'il y a un « hors flux » alors le « neuf » ne peut être que « non », même si l'attribution s'est faite dans le neuf

Mutation interne	NPNRU/ORCOD-IN	LHI	Vente	Neuf
non	oui	non	non	non

L'onglet « Verification_fichier_plat » permet de vérifier cette règle de gestion.

Données agrégées (output)

Indicateurs calculés automatiquement

Les indicateurs calculés dans cette trame sont présentés dans plusieurs onglets :

- Une synthèse globale (onglet « Bilan_Synthese »)
- Un bilan des logements attribués retirés du flux (onglet « Bilan_Hors_flux »)
- Un bilan de l'ensemble des réservataires dans le flux (onglet « Bilan_Flux »)
- Un bilan du flux de chacun des réservataires (onglet « Bilan_Flux_RéservataireX »).

Pour les onglets relatifs aux flux, les étapes de la chaîne d'attribution « Orientation », « Attribution prononcées en CALEOL » et « Attribution suivie d'un bail signé » sont mises en évidence, ainsi que les type de refus expliquant l'absence d'aboutissement du logement orienté.

Toutefois, seule l'étape du processus d'attribution « Attribution suivie d'un bail signé » (BS) est déclinée en différents indicateurs.

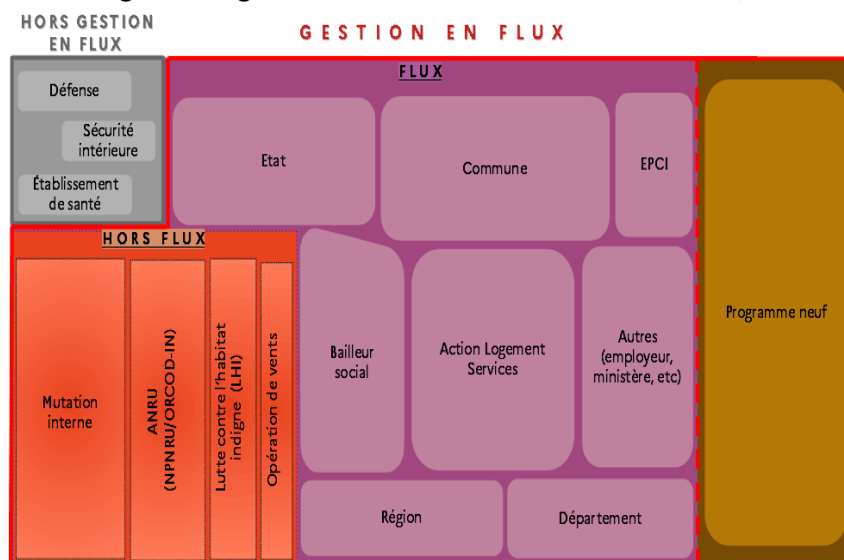
Pour le flux de chacun des réservataires (onglet « Bilan_Flux_RéservataireX »), la plupart des indicateurs sont indiqués en volume et en part. En part, ces indicateurs sont rapportés aux indicateurs de l'ensemble du flux (onglet "Bilan_Flux) correspondant.

Exemple:

$$\% \text{ du flux de PLUS du réservataire } X = \frac{\text{PLUS attribués en BS du réservataire } X}{\text{ensemble des PLUS attribués en BS dans le flux}}$$

Les logements neufs (ou assimilés) font l'objet d'un traitement à part (séparation des attributions issues du parc existant et du neuf).

L'ensemble des attributions de logements sur un territoire donné est par principe la somme des attributions des logements gérés en stock, du neuf, retirés du flux (hors flux) et du flux.



Selon le mode de comptabilisation retenu avec le réservataire, l'OLS pourra aussi indiquer les informations relatives à l'écoulement des droits uniques (DU détenus au 01/01/N, DU consommés lors de l'année N, DU acquis lors de l'année N, DU détenus au 31/12/N) dans l'onglet « Bilan_Flux_Droits_uniques ».

Règles de diffusion

Un fichier est à envoyer par l'OLS à chacun de ses réservataires. Pour l'OLS, il y a donc autant de fichiers à envoyer qu'il a de réservataires sur un département donné. Toutefois, si l'OLS a un réservataire sur plusieurs départements (ex : conseil régional Ile-de-France, ministères, etc.), il est conseillé d'envoyer un seul fichier à ce réservataire (concaténation des données départementales sur un seul fichier).

Le fichier transmis ne doit pas contenir l'onglet « Fichier_plat_Bailleur ». Toutefois, à la demande du réservataire, il pourra contenir la liste des logements orientés audit réservataire et ceux retirés du flux à l'échelle de compétence du réservataire.

L'OLS devra *a minima* transmettre au réservataire les onglets suivants :

- Bilan_Synthèse
- Bilan_Hors_Flux
- Bilan_Flux
- Bilan_Flux_RéservataireX
- Dico_indicateurs
- Bilan_Flux_Droits_uniques

7 trames vierges types, par réservataire, sont mises à disposition comprenant déjà les onglets à compléter (voir annexe 4 pour une synthèse des règles de diffusion selon le type d'acteur).

L'État et les EPCI/EPT recevront un fichier avec plus d'onglets que les autres réservataires au titre du pilotage de la Conférence Intercommunale du Logement.

Pour les réservataires à compétence infra-départementale (EPCI et communes), les onglets du fichier « Outil_Bilan_24_GEF_Bailleur » contiennent des informations qui ne concernent pas exclusivement ces réservataires. L'OLS pourra ne copier-coller que les données concernant le réservataire en question dans la trame à transmettre.

Si le document est transmis en version modifiable (fortement recommandé), afin de faciliter l'agrégation et l'analyse informations par les réservataires, l'intitulé du fichier devra comprendre au moins le numéro de SIREN et la raison sociale de l'organisme (exemple : DateDonnées_GF_bilan_24_RaisonSociale_SIREN _Réservataire.xls).

Annexes

Annexe 1 : Champ des attributions réglementées

Financement d'origine	Type d'organisme	Conventionnement APL
PLA d'intégration	HLM ou SEM	HLM : conv. et non conv. SEM : conv.
PLA LM/PLATS/PLAI	HLM ou SEM	HLM : conv. et non conv. SEM : conv.
PLA social / PLA ordinaire	HLM ou SEM	HLM : conv. et non conv. SEM : conv.
PLUS	HLM ou SEM	HLM : conv. et non conv. SEM : conv.
PLS/PPLS/PLA CFF	HLM ou SEM sauf logements AFL	HLM : conv. et non conv. SEM : conv.
PAP locatif	HLM ou SEM	HLM : conv. et non conv. SEM : conv.
PLI	Aucun	
PCL (conventionné ou non)/PLCLS	HLM ou SEM si LLS conventionné	HLM : conv. SEM : conv.
Financement ANAH	HLM ou SEM	HLM : conv. et non conv. SEM : conv..
Autre financement à partir de 1977	HLM ou SEM si LLS conventionné	HLM : conv. SEM : conv.
HBM	HLM ou SEM	HLM : conv. et non conv. SEM : conv..
PLR/PSR	HLM ou SEM	HLM : conv. et non conv. SEM : conv.
HLM-O	HLM ou SEM	HLM : conv. et non conv. SEM : conv.
ILM	Tous	Conv. et non conv.
ILN	HLM ou SEM	HLM : conv. et non conv. SEM : conv.
Prêts spéciaux PFF	HLM ou SEM si LLS conventionné	HLM : conv. SEM : conv.
Autre financement avant de 1977	HLM ou SEM si LLS conventionné	HLM : conv. SEM : conv.

Source : DHUP, traitement DRIHL

Annexe 2 : Synthèse des actions des OLS attendues selon les onglets

<u>ONGLET</u>	<u>TYPE D'ONGLET</u>	<u>ACTIONS ATTENDUES DE L'OLS</u>
Fichier_plat_Bailleur	Input	Intégrer le fichier plat
Verification_fichier_plat	Vérification Input	Vérifier que toutes les variables répondent bien aux spécifications attendues, sinon les corriger dans le fichier plat
Bilan_Synthèse	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Hors_Flux	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Flux	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Flux_Etat_25%	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Flux_Etat_5%	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Flux_AL	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Flux_CT_Region	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Flux_CT_Departement	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Flux_CT_EPCI	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Flux_CT_Commune	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Flux_Autres	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Flux_OLS	Output	A ne pas modifier. Effectuer des extractions pour le transmettre au réservataire
Bilan_Flux_Droits_uniques		A compléter et à transmettre au réservataire concerné
Dico variables fichier plat	Méthodologie	A consulter

Dico_indicateurs	Méthodologie	A consulter et transmettre au réservataire
Mode_emploi_outil	Méthodologie	A consulter
Traitement_Synthese	Traitement Input	Ne pas modifier
Traitement_Flux	Traitement Input	Ne pas modifier
Indicateurs_Flux	Traitement Input	Ne pas modifier
Traitement_Flux_Etat_25%	Traitement Input	Ne pas modifier
Indicateurs_Flux_Etat_25%	Traitement Input	Ne pas modifier
Traitement_Flux_Etat_5%	Traitement Input	Ne pas modifier
Indicateurs_Flux_Etat_5%	Traitement Input	Ne pas modifier
Traitement_Flux_AL	Traitement Input	Ne pas modifier
Indicateurs_Flux_AL	Traitement Input	Ne pas modifier
Traitement_Flux_CT_Region	Traitement Input	Ne pas modifier
Indicateurs_Flux_CT_Region	Traitement Input	Ne pas modifier
Traitement_Flux_CT_Departement	Traitement Input	Ne pas modifier
Indicateurs_Flux_CT_Departement	Traitement Input	Ne pas modifier
Traitement_Flux_CT_EPCI	Traitement Input	Ne pas modifier
Indicateurs_Flux_CT_EPCI	Traitement Input	Ne pas modifier
Traitement_Flux_CT_Commune	Traitement Input	Ne pas modifier
Indicateurs_Flux_CT_Commune	Traitement Input	Ne pas modifier
Traitement_Flux_Autres	Traitement Input	Ne pas modifier
Indicateurs_Flux_Autres	Traitement Input	Ne pas modifier
Traitement_Flux_OLS	Traitement Input	Ne pas modifier
Indicateurs_Flux_OLS	Traitement Input	Ne pas modifier
Traitement_Hors_Flux	Traitement Input	Ne pas modifier
Indicateurs_Hors_Flux	Traitement Input	Ne pas modifier
Fichier_plat_entree (<i>onglet masqué</i>)	Traitement Input	Ne pas modifier
« Com_EPCI_EPT_Dep » (<i>onglet masqué</i>)	Traitement Input	Ne pas modifier

Annexe 3 : Fichier de métadonnées

	Indicateur	Domaine de valeurs	Type de valeurs	Exemple	Règle ou remarque
Description du logement	N°identifiant logement bailleur	YYYY	Texte		Variable spécifique à chaque OLS
	N°RPLS	XXXXXXXXXX (10 chiffres)	Texte	1234567891	
	Typologie	T1 / T2 / T3 / T4 / T5 et +	Texte	T2	Variable RPLS " Code nombre de pièces", avec la règle suivante : - regroupement des T5 jusqu'au T9 dans une catégorie "T5 et +"
	Financement	PLAI / PLUS / PLS	Texte	PLUS	Selon le tableau de correspondance CUS donc variable RPLS "Financement CUS" avec les règles suivantes : - PLUS : regroupement "PLUS av. 1977" et "PLUS ap. 1977" - PLS : intégration du PLI entrant dans le champ des attributions réglementées
	QPV	oui / non	Texte	oui	Géographie 2024
	Année de construction	aaaa	Numérique	1956	Variable RPLS "Année d'achèvement de la construction"
	Loyer	€ / m ²	Numérique	6,7	Variables RPLS "Montant du loyer en principal (€)" / "Surface habitable (m ²)"
Localisation	Département	75 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95	Texte	95	Variable RPLS "Code département"
	EPCI-EPT	XXXXXXXXXX (9 chiffres)	Texte	200055655	Variable RPLS "Code EPCI Insee"
	Commune	XXXXX (5 chiffres)	Texte	95527	Variable RPLS "Code commune Insee"
Mouvement sur l'année	1. Orientation	oui / non	Texte	oui	Orientation du logement à un réservataire. S'il y a plusieurs tours de désignations/nombres de listes pour un réservataire donné, une seule orientation pour ce réservataire est à indiquer. Oui : Orientation durant l'année du bilan Non : Orientation non intervenue durant l'année du bilan mais le tour de commercialisation est renseigné car le reste du processus d'attribution a eu lieu durant l'année du bilan
	2. Refus réservataire	oui / non	Texte	non	Oui: Refus explicite du logement par le réservataire suite à orientation ou implicite (délai de désignation contractuel dépassé) Non: Absence de refus du réservataire ou évènement non intervenu dans l'année du bilan

	3. Refus CALEOL	oui / non	Texte	non	Oui: Aucune attribution en CALEOL (refus d'attribution/non attributions de l'ensemble des candidatures examinées en CALEOL) ou refus des ménages avant la CALEOL Non: Au moins une attribution en CALEOL a eu lieu ou événement non intervenu dans l'année du bilan
	4. Attribution	oui / non	Texte	oui	Oui: Attribution du logement à au moins un candidat dans la liste présentée par le réservataire Non: Aucune attribution ou événement non intervenu dans l'année du bilan
	5. Refus post-CALEOL	oui / non	Texte	non	Oui: renonciation de tous les candidats après la CALEOL ou l'évènement n'est pas intervenu dans l'année du bilan Non: le logement n'a pas fait l'objet d'un bail signé ou l'évènement n'est pas intervenu dans l'année du bilan
	6. Bail signé	oui / non	Texte	oui	Oui: Le logement a fait l'objet d'une signature de bail Non: Le logement n'a pas fait l'objet d'un bail signé ou l'évènement n'est pas intervenu dans l'année du bilan
	Réservataire désignataire	Préfet prioritaire (hors fonctionnaires et agents publics de l'État) Préfet fonctionnaires et agents publics de l'État Action logement Région Département Commune EPCI OLS Sécurité intérieure ou défense Etablissement de santé Autre réservataire		Texte	Département
Hors Flux	Mutation interne	oui / non	Texte	oui	Ne sont pas qualifiées de "mutations internes", les décohabitations dans le parc social (absence de libération du logement) ou les opérations de relogement dit de droit commun (démolition du logement libéré). Cette catégorie inclut les attributions "Echanger et Habiter" et celles issues d'un bail glissant (cf. la seconde attribution).
	NPNRU/ ORCOD-IN	oui / non	Texte	non	Il s'agit des logements nécessaires au relogement des ménages dans le cadre d'un NPNRU ou d'une ORCOD-IN
	LHI	oui / non	Texte	non	Relogement au titre des articles L.521-3-1, L. 521-3-2 et L. 521-3-3 du CCH : il s'agit des logements nécessaires pour reloger les ménages logés dans les locaux sous procédure de péril ou d'insalubrité
	Vente	oui / non	Texte	non	Il s'agit des logements nécessaires pour toutes les opérations de vente afin de reloger les locataires des biens mis en vente qui ne souhaitent ou ne peuvent pas se porter acquéreur de leur logement
Type de parc	Neuf	oui / non	Texte	non	Programme neuf ou assimilé (1 ^{ère} attributions)

Annexe 4 : Synthèse des règles de diffusion selon le type d'acteur

Acteurs	Onglets à communiquer	Echelle géographique
Etat	Bilan_Synthese ; Bilan_Flux ; Bilan_Hors_Flux ; Bilan_Flux_Etat_25% ; Bilan_Flux_Etat_5% ; Bilan_Flux_CT_Region ; Bilan_Flux_CT_Departement ; Bilan_Flux_CT_EPCI ; Bilan_Flux_CT_Commune ; Bilan_Flux_ALS ; Bilan_Flux_Autres ; Bilan_Flux_OLS ; Dico_indicateurs.	Département et infra.
Commune	Bilan_Synthese ; Bilan_Flux ; Bilan_Hors_Flux ; Flux_CT_Commune ; Bilan_Flux_Droits_uniques ; Dico_indicateurs.	Commune
EPCI	Bilan_Synthese ; Bilan_Flux ; Bilan_Hors_Flux ; Bilan_Flux_Etat_25% ; Bilan_Flux_Etat_5% ; Bilan_Flux_CT_Region ; Bilan_Flux_CT_Departement ; Bilan_Flux_CT_EPCI ; Bilan_Flux_CT_Commune ; Bilan_Flux_ALS ; Bilan_Flux_Autres ; Bilan_Flux_OLS ; Bilan_Flux_Droits_uniques (EPCI en tant que réservataire) ; Dico_indicateurs.	Intercommunalité et infra.
Département	Bilan_Synthese ; Bilan_Flux ; Bilan_Hors_Flux ; Bilan_Flux_CT_Departement ; Bilan_Flux_Droits_uniques ; Dico_indicateurs.	Département et infra.
Région	Bilan_Synthese ; Bilan_Flux ; Bilan_Hors_Flux ; Bilan_Flux_CT_Region ; Bilan_Flux_Droits_unique ; Dico_indicateurs.	Département et infra.
Autres réservataires	Bilan_Synthese ; Bilan_Flux ; Bilan_Hors_Flux ; Bilan_Flux_Autres ; Bilan_Flux_Droits_uniques ; Dico_indicateurs.	Département et infra. ⁴
Actions Logement Services	Bilan_Synthese ; Bilan_Flux ; Bilan_Hors_Flux ; Bilan_Flux_ALS ; Bilan_Flux_Droits_uniques ; Dico_indicateurs.	Département et infra.

⁴ Pour la catégorie synthèse « autres réservataires » (employeurs, ministères, etc.), l'onglet « Bilan_Flux_Autres » ne donnera pas à voir au réservataire concerné la part des logements qui le concerne. Il faudra inscrire ces données manuellement ou mobiliser la méthode présenter en webinaire du 10/02/25.